

A propos de la nouvelle édition de la « Liste des périodiques Soviétiques reçus en France »⁽¹⁾

CETTE édition refondue et mise à jour de l'*Inventaire* inauguré en 1958, recensé ici même (2), et qui paraît, cette fois, avec les honneurs de l'impression, présente une innovation qui sera appréciée du chercheur non familier avec le russe : le relevé complet des traductions « intégrales » de périodiques soviétiques, même des titres non représentés sur la *Liste*, traductions presque toutes en langue anglaise. Cette édition est aussi, jusqu'à un certain point, augmentée et améliorée. Augmentée, moins toutefois, que ne le donne à entendre l'avertissement, qui parle d'un accroissement de 25 %. En réalité, les 220 titres supplémentaires, qui portent le total de 882 à 1102, se recrutent, pour une part, dans une catégorie, les rapports et publications similaires, qui n'avaient pas été relevées systématiquement jusqu'ici. Les lacunes qui se sont révélées particulièrement sensibles dans le domaine des sciences humaines ont amené récemment, on le sait, la Direction des Bibliothèques à susciter auprès des établissements intéressés un effort d'émulation collectif en vue de compléter leurs collections afférentes à ces disciplines.

Améliorée, cette refonte l'a été sur quelques points qui ne sont pas négligeables. La translittération de l'ukrainien (avec un seul *t*, s.v.p., comme « oblitération » !), confondue, précédemment, avec celle du russe, se conforme désormais aux normes internationales de l'A.F.N.O.R. (fascicule FD Z n° 46.001). Quelques fautes de frappe et d'autres inexactitudes matérielles ont été corrigées, ainsi que des erreurs plus graves : par exemple, certains titres bilingues qui avaient été coupés en deux ont retrouvé leur unité. Un effort s'observe aussi sur le plan bibliographique : radiation de titres périmés, enregistrement plus attentif des changements de titres, extension de la pratique du renvoi. Malheureusement, des erreurs nouvelles, regrettables, ont

(1) Direction des Bibliothèques de France. *Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours (I.P.P.E.C.)*. Liste des périodiques soviétiques reçus en France par les bibliothèques et les organismes de documentation en 1960. — Paris, Imprimerie Nationale, 1961. In-4°, 83 p.

(2) A.B.F., *Bulletin d'informations*, novembre 1958, pp. 165-168.

été commises (n° 377, *Matematika i prikladnaja mekhanika* est une transcription fautive de *Prikladnaja matematika i mekhanika* (n° 548) ; le n° 575, avec ses diverses séries, n'est autre que le *Referativnyj zurnal* (n° 592) ; le n° 758 : *Trudy Akademii nauk Azerbajdzanskoj SSR* doit être complété ainsi : *Trudy instituta istorii. Akademija nauk Azerbajdzanskoj SSR* ; le n° 174 : *Geograficeskie izvestija vsesojuznogo geograficeskogo obscestva*, qu'il ne nous a pas été possible d'identifier, paraît résulter d'une contamination avec le n° 243. D'autre part, les n°s 261 (*serija biologiceskaja*), 626, 896, 922, et probablement le n° 321, étaient périmés dès 1958, les trois premiers avaient même été signalés comme tels à l'époque.

La présente édition est-elle en progrès sur la première en ce qui concerne la fidélité avec laquelle les organismes répertoriés y sont représentés ? C'est, évidemment, la première question qui vient à l'esprit. La rédaction de l'I.P.P.E.C., qui avait été saisie précédemment, de nombreuses réclamations à ce sujet, serait seule à même de répondre. A titre indicatif, nous nous bornerons, pour ce qui est de la Bibliothèque de la Sorbonne, à mettre en regard la vingtaine d'omissions de 1958 avec les sept omissions de sigles en 1961 (aux n°s 24, 109, 723, 763, 986, 1.011, 1.097, celle du n° 986 — toutes les séries du *Vestnik* de l'Université de Moscou — particulièrement malencontreuse), plus quelques titres que la Sorbonne était seule à posséder. La réédition de l'*Inventaire des périodiques étrangers en cours* actuellement sous presse, permettra, heureusement, de rattrapper certaines erreurs et lacunes, sans attendre la prochaine édition de notre *Liste* soviétique. Il n'en paraît pas moins souhaitable qu'un errata spécial à cette dernière recueille les corrections les plus marquantes.

Mais ce sont des questions d'ordre plus général que nous nous sommes proposé d'aborder, dans un esprit qui se voudrait constructif plutôt que critique. Les réserves que nous formulerons relativement à certains traits, tant de composition que de rédaction, ont en commun de mettre en cause un certain manque d'unité et de cohérence, résultant de l'absence ou de l'insuffisance d'une doctrine fermement arrêtée sur ces divers points. Nous examinerons successivement : 1° la composition de la *Liste* ; 2° le sort de la mention de la collectivité responsable ; 3° le problème des langues.

1° La composition de la Liste

Le contenu de cette liste ne pouvait manquer d'être aussi varié et ses contours risquaient d'être aussi indéterminés que le domaine lui-même des périodiques, surtout des périodiques soviétiques. Dès la première édition, la nécessité apparaissait d'une détermination plus rigoureuse du cadre qu'on s'était fixé. La principale difficulté, source de divergences entre les établissements détenteurs, était la distinction à faire entre publication à suite et collection. Il en résultait que telle publication, par exemple *Russkij fol'klor*, signalée au petit bonheur par tel organisme, volontairement omis par d'autres, n'était représentée qu'incomplètement et épisodiquement. Dans le compte-rendu précité, nous signalions les avantages qu'il y aurait à ne pas

s'obstiner dans des distinctions trop subtiles, sujettes à des différences d'interprétation, et à imiter la pratique des organes bibliographiques soviétiques. Dans un numéro ultérieur du *Bulletin*, nous avons présenté des extraits d'une instruction de la *Vsesojuznaja kniznaja palata* relative à l'enregistrement des imprimés et à leur répartition entre les divers organes officiels. On y trouvait énumérées et définies les diverses variétés qui composent l'espèce dite des publications à suite, et énoncé, pour les cas-limites, le principe du double enregistrement, c'est-à-dire à la fois dans la *Letopis'periodiceskikh izdaniij* et dans la *Kniznaja letopis*. La circulaire diffusée par la Direction des Bibliothèques de France, en novembre 1959, relative à la préparation de la présente édition s'est tant soit peu préoccupée de la question dans une note annexe, qui spécifie les quatre catégories de publications qui doivent trouver place dans la *Liste* et les deux qui doivent être laissées de côté. La quatrième catégorie est celle des « suites, non limitées dans le temps, donnant lieu à une publication régulière ou non, comportant parfois (?) une numération ou une tomaison continue ». Catégorie qui s'oppose, d'une part aux suites « comportant des publications successives de durée limitée, comme la *Bolsaja sovetskaja enciklopedija* », d'autre part aux « collections dont chaque volume constitue une unité bibliographique ». Ce rappel de définitions qui peuvent paraître élémentaires, n'était pourtant pas superflu, comme le montre la présence dans l'édition précédente d'ouvrages à suite caractérisés, lesquels ont été éliminés de celle-ci. On y retrouve cependant une *Fauna SSSR* (157), un *Russkoe zodcestvo* (599), ainsi que quelques indésirables nouveaux : au n° 502, un catalogue des étoiles variables avec, au n° 115 le complément de celui-ci, qui n'en a pas été rapproché ; voir aussi les n°s 114, 478, 511, 724 bis, 1.072.

Il n'en reste pas moins que la circulaire de la Direction des Bibliothèques n'a pas encore serré les faits d'assez près. Se référant exclusivement aux espèces bibliographiques propres à notre édition occidentale, elle n'a pas tenu compte des variétés intermédiaires, hybrides, mal définies, si nombreuses dans la famille des périodiques soviétiques. La distinction, classique chez nous, entre la publication à suite type *Bulletin* ou *Mémoires* et celle dont chaque volume forme monographie, c'est-à-dire la collection, est beaucoup moins tranchée en U.R.S.S. D'abord, les collections proprement dites (type *Biblioteka poeta*) y sont peu nombreuses. D'autre part, les publications académiques soviétiques, les *Bjulleteni*, *Kratkie soobsenija*, *Ucenyje zapiski*, sont loin de s'astreindre toujours à la présentation d'un recueil d'articles. Beaucoup comportent, soit régulièrement, soit occasionnellement, des fascicules ou tomes à caractère monographique. C'est le cas, par exemple, des *Ucenyje zapiski* des universités de Léninegrad (n° 933), de Moscou (n° 937), des *Trudy* de l'Université d'Asie Centrale, à Tachkent (n° 900), de l'Académie des Sciences de Tadjikistan (n° 763) ; certains *Trudy*, comme ceux de l'Institut d'ethnographie de Moscou (n° 801), des Archives de l'Académie des Sciences d'U.R.S.S., à Léninegrad (n° 765), du Musée Historique d'Etat, à Moscou (n° 788), le *Sbornik* du Musée d'anthropologie et d'ethnographie (n° 610) sont même exclusivement monographiques. Une interprétation trop littérale des

instructions reçues risquait de les écarter. — Un autre type de publication, non expressément désigné, posait un problème délicat, et se distinguait mal des ouvrages à suite. Il s'agit de la variété visée au paragraphe 6 de l'Instruction soviétique précitée, à savoir les « *tematiceskie sborniki* », ou recueils limités à un sujet défini, tels que l'*Arkhitekturnoe nasledstvo*, le *Literaturnoe nasledstvo*, etc... Si ces deux titres, ainsi que les *Materialy i issledovanija po arkheologii SSSR*, en raison de leur importance, ont été relevés, semble-t-il, assez unanimement, en revanche les hésitations se sont fait jour sur les titres de recueils de faible envergure, comme il en naît tous les jours en U.R.S.S. Tels sont : n° 216, *Istoriko- astronomiceskie issledovanija* ; 218, *Istoriko-matematiceskie issledovanija* ; 379, *Materialy i issledovanija. Gos. Tretjakovskaja Galereja* ; 381, *po istorii russkogo literaturnogo jazyka*, (voir encore, n° 385 à 390) ; 705, *Stat'i i materialy po bolgarskoj dialektologii* ; n° 1012, *Voprosy geografii Kazakhstana*. C'est probablement ce genre de publications qu'a en vue la note de l'avertissement, qui fait état des divergences d'interprétations entre les établissements au sujet de leur caractère périodique, et qui nous apprend que, dans le doute, on a préféré trancher par l'affirmative en maintenant ces titres litigieux « dans l'intérêt du chercheur ». Cette solution de facilité ne saurait être regardée que comme une solution d'attente. Elle a, du moins, le mérite de la libéralité. Souhaitons qu'une telle tolérance soit, à l'avenir, mieux motivée et renouvelons notre vœu qu'elle s'étende aussi à l'ensemble des collections.

En revanche, il nous semble que certaines discriminations pourraient être faites parmi les publications d'un autre caractère : les rapports annuels, émanant d'une institution ou d'un organisme. Là encore, un flottement et des disparates se produisent. C'est volontairement que certains établissements se sont abstenus de signaler, peut-être, d'ailleurs, parce qu'ils ne se sont pas souciés de les cataloguer chez eux, des publications comme les *Bibliografija izdanij*, les *Tematiceskij plan izdanij* (n° 738-743), les *Novye knigi* (496), *Sovetskie knigi* (673). D'où le caractère très fragmentaire de leur représentation sur la *Liste*. Il y aurait lieu, semble-t-il, de se prononcer sur l'intérêt que présente le maintien de telles publications. — Dernière suggestion relative à cette question du contenu et de la présentation. Le mélange en une série unique de publications aussi hétérogènes que celles qui viennent d'être évoquées, sans inconvénient pour le chercheur qui désire seulement « localiser » un titre, en offre, au contraire, de sérieux pour l'usager qui utilise la *Liste* comme source bibliographique, ainsi que ce vient d'être le cas récemment. Ce dernier a besoin d'être renseigné sur la nature exacte des publications recouvertes par les titres, nommément sur leur périodicité, plus exactement sur leur rythme, régulier ou non, de parution. Il arrive, en effet que le même titre désigne aussi bien une revue qu'une publication à suite dont le rythme est non seulement irrégulier, mais très espacé. Ce dernier type de titres ne pourraient-ils être identifiés comme tels et affectés, par exemple, d'un exposant, ou d'un signe typographique quelconque ? Ou bien, encore, des index, souhaitables déjà à bien d'autres points de vue (système-

tiques, par collectivités-auteurs, etc...) ne pourraient-ils regrouper les titres, ou leurs numéros, par catégories bibliographiques ?

2° La mention de la collectivité responsable

La place à réserver à cette mention dans le classement et la description des publications qui en émanent expressément (*Bulletins, Comptes rendus, Mémoires, Travaux*, etc... de telle ou telle institution), est un problème non encore résolu, lié à la notion de collectivité-auteur et à la lenteur de son acclimatation. Alors que le classement sous la vedette collective est en usage depuis longtemps dans les pays anglo-saxons et en Union Soviétique, qu'elle s'est imposée chez nous à la Bibliothèque Nationale, la catalographie et la bibliographie des périodiques s'en tiennent toujours à la tradition pré-scientifique (suivie encore même par notre admirable *Catalogue collectif des périodiques*) du schème alternatif, suivant la présentation de la page de titre : *Bulletin de la Société...* (formule A) et : *Société... Bulletin* (formule B), ou, pour prendre un exemple : *Bulletin d'informations de l'Association des bibliothécaires français* et : *Association des Bibliothécaires français. Bulletin d'informations*. C'est ce que l'instruction précitée de la D.B.F. appelle « reproduire les indications figurant sur la page de titre en mentionnant, éventuellement, la collectivité responsable ». Hérésie majeure, qui consiste à classer des publications appartenant à la même famille bibliographique suivant des principes différents sous prétexte de variantes purement formelles dans la disposition du feuillet de titre (un peu comme si, dans le cas des auteurs personnes physiques, un ouvrage était considéré tour à tour comme personnel ou comme anonyme, suivant que le nom d'auteur est placé ou non devant le titre) ; et, dans l'emploi de la formule B, confusion persistante de la notion d'indice de classement avec celle d'intitulé, le nom de la collectivité, quand il commence la notice, continuant d'être traité en anonyme, au lieu d'être constitué en vedette. Sans parler, enfin, de la gêne apportée à la consultation par la navette imposée et par les renvois continuels d'une forme à l'autre de classement, parfois pour la même publication, et de la discontinuité fâcheusement introduite dans les séries de *Bulletins, Mémoires*, etc...

Ceci posé, il n'en reste pas moins que le classement sous la vedette collective, pour rationnel qu'il soit, ne présente pas que des avantages, et surtout qu'il ne saurait être appliqué indistinctement, notamment dans des répertoires de périodiques, où prédominent, comme ici, de purs anonymes : journaux, revues ou recueils, où la notion de titre garde toute sa valeur. Le principe étant admis d'un critère uniforme de classement applicable à tous les types de publications englobés sous le nom de périodiques, deux solutions extrêmes sont en présence : 1) la généralisation du classement sous la vedette collective, étendu même aux revues (système *Union list of serials* de Washington), qui répugne à nos habitudes ; 2) la généralisation du classement au titre, étendu même aux publications nommément rattachées à une collectivité responsable. Pratique plus conforme à nos habitudes de recherche. Elle consiste, d'une part, à transcrire tels qu'ils se présentent les intitulés qui comprennent déjà le nom de la collectivité (formule A), d'autre part, dans

le cas contraire, à restituer ce dernier, selon une variante A' de la formule A. On verra donc alterner, au sein d'une série unique de titres, des « Bulletin de l'Association »... avec des « Bulletin. [Association...] » (variantes des traditionnels « Association... Bulletin »). Titres non pas « fabriqués », mais reconstruits, restitués : simple affaire de convention. C'est à ce parti que s'est ralliée la rédaction de notre *Liste*, conformément à l'exemple que lui donnait la *Letopis' periodiceskikh izdanij*. Nous trouvons ainsi des *Kratkie soobsčenija*. Institut *etnografii* (n° 315) à côté de *Kratkie soobsčenija instituta arkheologii* (316), *-slavjanovedenija* (317), *-vostokovedenija* (319), ou des *Trudy*. *Vsesojuznaja biblioteka inostrannoï literatury* (908) à côté de *Trudy vsesojuznogo entomologičeskogo obsčestva* (909). (Voir d'autres exemples de ces oppositions aux n°s 486 et 487, 784 et 785, 789 et 826) (3). Seulement, l'utilisation de cette formule jusqu'ici inusitée ne pouvait être laissée à l'improvisation. Elle met en jeu un mécanisme linguistique délicat (on verra les risques de confusions, accrus par l'absence de tout signe typographique de restitution, qu'entraînent ces titres parallèles). Elle exigeait, d'abord, une prise de position très nette au sujet de la place à donner à la mention collective, et, d'autre part, une certaine familiarité avec les usages soviétiques.

Avant tout, il fallait déterminer le champ d'application de la transcription ou de la restitution de cette mention. Le principe directeur est l'économie : en limiter l'usage aux cas où la mention est indispensable à l'identification d'un titre. Ne pas oublier que l'I.P.P.E.C. s'est imposé sciemment une rédaction sommaire : non pas une notice bibliographique circonstanciée, mais une nomenclature de titres réduits au strict minimum. La mention de collectivité est à bannir, en premier lieu, des titres des revues (donc des n°s 518 et 548). Elle est superflue aux titres qui parlent par eux-mêmes, comme : *Geograficeskij sbornik* (n° 173), *Leksykograficnyj bjuleten'* (340). Il faut examiner de plus près le cas le plus répandu parmi les publications académiques, celui des collectivités hiérarchisées : instituts, laboratoires, commissions, sections, etc..., ressortissant à telle ou telle académie des sciences. Il faut savoir que les normes bibliographiques soviétiques, à la différence des nôtres, n'imposent pas le rattachement des instituts et autres établissements universitaires au ressort académique. D'autre part, il convient de ne pas perdre de vue que nous avons affaire à un classement fondé, on vient de le voir, non sur la constitution d'une vedette de collectivité-auteur, mais alphabétique par titres, donc où les seuls facteurs entrant en jeu sont des questions de forme, d'ordre linguistique. Le nom de l'académie n'a donc pas besoin d'être rappelé quand le titre peut s'en passer, c'est-à-dire quand il ne risque de se confondre avec aucun autre. Exemple : *Trudy botaniceskogo instituta im. V. L. Komarova* (773) ; *Trudy laboratorii geologii dokembrija*

(3) C'est sans doute par inadvertance qu'on a laissé subsister des traces du précédent système au n° 203 : *Institut jazykoznanija. Doklady i soobsčenija*, appuyées d'un renvoi, au lieu de : « Doklady i soobsčenija. Institut jazykoznanija ». Ailleurs, des flottements entre les deux systèmes sont imputables à des difficultés d'ordre linguistique (titres estoniens au n° 125 suiv., ou lettons, au n° 353 suiv.).

(865) ; *Trudy Tbilisskogo matematicheskogo instituta* (903). Il aurait dû être réservé seulement à départager des titres homonymes : *Trudy instituta botaniki* (794-795) ; *Trudy instituta ekonomiki* (796-799) ; -*filosofii* (802-803) ; -*geologii* (819-820) ; -*jazyka i literatury* (830-832). Au lieu de cela, on s'est cru obligé de l'ajouter partout, à de rares exceptions près (cf. n^{os} 808, 809). Surcharge inutile, et source de confusions et d'erreurs. En effet, emportés par leur zèle, les rédacteurs ont plus d'une fois introduit la mention d'académie de leur propre chef, formant des titres comme : *Trudy instituta fiziceskoj khimii Akademii nauk SSSR* (805), au lieu de « *Trudy instituta fiziceskoj khimii. Akademija nauk SSSR* » (ou, mieux, sans « *Akademija nauk SSSR* »), type de libellé que, au surplus, les titres soviétiques ne comportent qu'exceptionnellement (voir un exemple isolé au n^o 824). Plusieurs de ces titres fabriqués avaient déjà été dénoncés lors de la précédente édition, et ce par l'établissement même qui les avait fournis corrects. On retrouve pourtant quelques uns de ceux-ci (n^{os} 228, 820, 828) aujourd'hui, avec nombre d'exemples nouveaux (n^{os} 484, 485, 618, 779, 780, 805, 807, 839, 842 à 845, 850, 851, 864 à 866, 874, 923...). On rencontre aussi des titres où les mentions de collectivités se chevauchent et s'enchevêtrent au point de devenir inintelligibles ou même fautifs. Le n^o 236 : *Izvestija Kirgizskogo filiala Akademii nauk SSSR Vsesojuznogo geograficeskogo obscestva* doit être interprété : « *Izvestija Kirgizskogo filiala Vsesojuznogo geograficeskogo obscestva SSSR. Akademija nauk SSSR* » ; la mention d'Académie étant d'ailleurs ici parfaitement superfétatoire. Au n^o 759 : *Trudy Akademii nauk Kazakhskoj SSR. Sektora* (sic) *filosofii i prava*, il s'est produit une intervention entre les deux noms de collectivités et il faut lire : « *Trudy sektora filosofii i prava. Akademija nauk Kazakhskoj SSR* », titre, d'ailleurs, périmé de la publication signalée au n^o 804 : *Trudy instituta filosofii i prava. Akademija nauk Kazakhskoj SSR*. Même type d'intervention aux n^{os} 761 et 762. Quant au n^o 758 : *Trudy Akademii nauk Azerbajdzanskoj SSR*, la mention d'institut a sauté : il s'agit des « *Trudy instituta istorii* » de cette académie.

3° Le problème des langues et les titres bilingues

Ce n'est sans doute pas un hasard si les organes bibliographiques soviétiques, notamment la *Letopis' periodiceskikh izdanij*, ont renoncé à reproduire les titres de périodiques, fort nombreux, en langues non russes. Ils se contentent de les traduire, dans le cas des publications unilingues, et d'en donner le seul titre russe pour les intitulés bilingues ; mais ils spécifient régulièrement la langue du texte chaque fois qu'elle est autre que le russe. En outre, à la suite de l'index alphabétique des titres russes, une série spéciale regroupe les autres par langues. C'était être conscient de la complexité du problème linguistique en U.R.S.S. et de ses répercussions sur le plan bibliographique.

Notre *Liste*, elle, ne les connaissant pas, ne s'en est pas embarrassée. Ici, comme ailleurs, toujours soucieuse de perfection formelle plus que de visées pratiques, elle a joué la difficulté sans mesurer les risques. Elle s'est appliquée à reproduire scrupuleusement les titres dans les diverses langues nationales,

non seulement quand il n'y en a pas d'autre, ce qui se conçoit, mais aussi quand le titre national est doublé d'un titre russe. Par contre, à quelques exceptions près, dues à des initiatives isolées d'organismes détenteurs, un silence complet est gardé sur la langue du texte. Un coup d'œil sur la solution originale apportée par l'Union Soviétique au problème des nationalités dans son expression linguistique et sur ses conséquences bibliographiques permettra de mieux apprécier les mécomptes auxquels on s'exposait en procédant ainsi.

On sait que les dix républiques fédérées avec la République socialiste de Russie au sein de l'Union soviétique jouissent d'une pleine autonomie linguistique. Pour comprendre la valeur exacte de cette situation, il faut rappeler que, à la différence du régime tsariste et de nos anciens régimes coloniaux, le pouvoir central, en U.R.S.S., n'a pas cherché à maintenir la domination d'une langue commune — le russe — sur les territoires allophones de l'ancien empire des tsars, érigés en républiques. La politique soviétique a été, au contraire, de tout faire pour favoriser l'émancipation et l'essor des langues nationales parlées dans ces territoires (y compris les idiomes slaves proches parents du russe, comme l'ukrainien et le biélorusse). Les langues non-slaves — à l'exception de l'arménien et du géorgien, qui possédaient et ont gardé leur alphabet — l'azerbaïdjanais et les langues des cinq républiques d'Asie (le kazakh, le kirghize, l'ouzbek, le tadjik, le turkmène) ont été dotées d'un alphabet approprié, utilisant autant que possible les caractères cyrilliques. Une œuvre considérable : élaboration de dictionnaires, de grammaires, de manuels scolaires, pour tous les niveaux d'enseignement, de terminologies scientifiques et techniques autochtones, a été accomplie et se poursuit pour mener à bien le développement et la modernisation de toutes ces langues, dont certaines n'avaient même pas jusqu'alors d'existence écrite, et en faire des instruments de culture (4).

Quels rapports les langues des nationalités entretiennent-elles aujourd'hui avec l'ancienne langue de domination, le russe ? Malgré les progrès constants des idiomes nationaux, le russe, il n'en saurait être autrement, continue de représenter par excellence la langue de relation et de culture, mais sans que cela implique l'idée d'une suprématie, d'une supériorité ou d'un exclusivisme quelconque. La proportion entre les publications en langue nationale et en langue russe est extrêmement variable, en fonction du développement culturel du pays, ou de la nature de ce qui s'imprime, et les précisions ci-contre, résultant de sondages tous personnels, n'ont qu'une valeur purement indicative. La plupart des journaux sont, semble-t-il, en langue nationale, ainsi que les magazines et les revues littéraires. Dans les publications savantes, le russe prédomine dans les séries scientifiques et techniques de caractère général, avec des dosages variables : ainsi, parmi les *Izvestija* de l'Académie d'Arménie, d'Azerbaïdjan, la répartition entre les articles en arménien ou

(4) Ces données sont empruntées à l'ouvrage de Marcel Egretaud : *L'Orient soviétique* (Éditions sociales, 1959), pp. 132-139, auquel on aura grand intérêt à se reporter pour toutes questions relatives à ces pays, qu'on se doit de ne pas ignorer.

azerbaïdjanais et les articles en russe change d'une série à l'autre, parfois d'un numéro à l'autre. Les travaux d'instituts ou de laboratoires sont souvent bilingues, mais nationaux de préférence pour les disciplines littéraires. Voici un aperçu de la situation dans les organes académiques généraux des dix républiques fédérées (5). Biélorussie : *Vesci* (équivalent de « *Izvestija* ») — en biélorusse, mais *Doklady* — en russe ; Ukraine : *Dopovidi* et *Visnyk* — également ukrainiens ; Arménie : *Doklady* et *Izvestija* — mixtes, les premiers, à forte prédominance russe ; Géorgie : deux éditions des *Soobsenija*, la première, dite « originale » — en géorgien, la seconde en russe ; Azerbaïdjan : *Doklady* et *Izvestija* — mixtes l'un et l'autre. Quant aux cinq républiques d'Asie : Kazakhstan, Kirghizie, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménie, leurs organes académiques sont encore quasi-exclusivement en russe. Mais il n'en est pas toujours de même, nous l'avons dit, des travaux d'instituts. A un point de vue qu'on peut appeler qualitatif, il importe de souligner le caractère original du bilinguiste dont il vient d'être fait état. En application du principe d'égalité linguistique, langue nationale et langue russe cohabitent « sous la même couverture » et sont traitées sur le même pied : les textes des articles, rédigés alternativement dans l'une ou l'autre langue ne sont pas retraduits de l'une dans l'autre, mais font seulement l'objet de résumés dans les deux sens, réciproques. Plutôt donc que de textes bilingues, il est préférable de parler de textes mixtes, à telle ou telle prédominance.

Comment des rapports aussi instables et aussi nuancés sont-ils reflétés dans la présentation des titres et des couvertures de nos périodiques ? A la diversité répond ici l'uniformité ; c'est du moins ce que l'on peut affirmer, compte non tenu des journaux, au sujet desquels nous n'avons pas pris d'informations personnelles. Que le texte soit en langue nationale, émaillé ou non de russe, qu'il soit mixte, à telle ou telle prédominance, voire même qu'il soit purement russe, le titre, en règle générale, est bilingue ; le russe y est doublé — précédé, quand il n'y a qu'une page de titre, flanqué, quand il y en a deux — d'un titre en langue nationale. C'est cette disposition que l'I.P.P.E.C. s'est fait un devoir de respecter, en renvoyant systématiquement du titre russe au titre autochtone, où le premier sera transcrit à la suite du second (et sans que, malheureusement, l'emploi de l'italique ou de tout autre indice typographique permette de les délimiter nettement). Ainsi les *Doklady*

(5) On n'a pas compté au nombre des républiques anciennement fédérées, et il convient d'en distinguer, les pays ou les territoires annexés lors de la dernière guerre, absorbés, mais non digérés, au sein de l'Union où ils forment cinq républiques nouvelles : les trois républiques baltiques : Estonie, Lettonie, Lituanie, la république de Carélie, celle de Moldavie. Pour ces pays, dont la langue s'était épanouie librement durant l'entre-deux-guerres, il est difficile de parler d'émancipation linguistique ; le russe, qui se taille maintenant une place dans leurs publications nationales, prendrait plutôt l'allure d'une langue de domination, qu'il a abandonnée ailleurs. Tournés naguère vers l'Occident, des pays comme l'Estonie assuraient une audience internationale à leurs publications savantes en accueillant largement les grandes langues européennes. L'usage du russe comme idiome d'intercommunication s'y est ajouté sans supplanter ces dernières ainsi qu'en font foi, par exemple, les *Ucenye zapiski* de l'Université de Tartu (anciennement Dorpat, puis Iour'ev).

akademii nauk Azerbajdzanskoj SSR sont catalogués sous leur premier titre azerbaïdjanais (n° 39), avec renvoi du titre russe susmentionné au titre du n° 39.

La gêne apportée à la consultation par ces renvois, qui interrompent, en outre, et dépareillent des séries qu'on aurait souhaité homogènes, comme celles des *Doklady*, des *Izvestija*, des *Trudy*, n'est que la moindre des critiques qu'on peut adresser à un pareil système. Pour fonctionner correctement, il aurait fallu qu'il puisse se fier aux renseignements relatifs à ces doubles intitulés fournis par les établissements recensés. Les faits relevés précédemment à propos de titres pourtant moins complexes laissent déjà prévoir que cela n'était guère réalisable, et que cela supposait une unité de vues sur le problème que rien ne permettait d'attendre, les instructions officielles n'ayant pas envisagé la question (elles se bornent à prohiber « la traduction française d'un titre en russe ou en toute autre langue »). Il est bien évident, en effet, que lorsqu'un périodique publié à Bakou ou Tachkent est rédigé exclusivement en russe, le maintien d'un premier titre en langue nationale est d'un intérêt discutable, et des plus aléatoire, et il est probable que nombre d'établissements en ont ainsi jugé et ont laissé volontairement de côté une particularité bibliographique considérée comme accessoire. C'est ce qui s'est produit pour les titres de *Trudy* d'instituts azerbaïdjanais (n°s 794, 813, 814, 820, 852), des *Izvestija* de l'Académie des Sciences de Tadjikistan (n° 238), de revues ou travaux académiques d'Ouzbékistan (n°s 967-969, 1059) répertoriés, opportunément, certes, mais contrairement à la règle adoptée généralement, sous leur seul titre russe. C'est ce qui a eu lieu également, à une exception près (en faveur de l'édition originale des *Soobsценija* académiques de Géorgie, n° 607), pour les titres en caractères arméniens et géorgiens, qui, n'ayant pas été ramenés au commun dénominateur cyrillique, offraient un sérieux obstacle à la translittération, lesquels ont été uniformément classés par l'I.P.P.E.C. au seul titre russe (6).

Mais le défaut majeur du principe adopté n'est pas seulement dans les conséquences de son application : c'est que ces doubles intitulés, pour les raisons dites plus haut, sont incapables de nous renseigner sur la langue ou la structure linguistique du texte qu'ils désignent. Ils recouvrent indifféremment, en effet : 1°) un texte exclusivement ou partiellement en langue nationale : azerbaïdjanais (n° 38), biélorusse (n° 974), ouzbek (n° 965), estonien (n°s 126, 127, 728) ; 2°) un texte mixte : russe mitigé — d'azerbaïdjanais (n°s 39, 41), — d'arménien (n° 224), — de letton (n°s 336, 409, 1078) ; 3°) un texte russe, principalement, ou en totalité (voir aux n°s 40, 105, 125, 261, 262, 916, des publications en langue russe, classées respectivement à des

(6) Il faut rendre justice au soin apporté à reproduire des titres rédigés dans les langues les plus diverses. Toutefois, des contaminations n'ont pas toujours été évitées. Au n° 974, les *Vesci Akademii navuk Belaruskaj SSR* sont portées correctement sous ce titre original, suivi du titre russe. Mais tout ce qui paraît à Minsk n'est pas nécessairement en biélorusse. Il ne fallait donc pas « biélorussiser » le nom de l'académie dans les titres uniquement russes, comme, n° 109 : *Doklady akademii navuk Belaruskaj SSR* (au lieu de : « Doklady akademii nauk BSSR »), non plus qu'aux n°s 810, 838, 847.

titres : azerbaïdjanais, tadjiks, estoniens, kazakhs, turkmènes). Mêmes incertitudes pour le lecteur sur la langue des publications arméniennes et géorgiennes, où le seul titre russe signale tantôt un texte en cette langue (n^{os} 106, 806, 903), tantôt un texte mixte (arménien-russe, au n^o 224, géorgien-russe, aux n^{os} 760 et 850, particularité indiquée, par un heureux hasard, aux n^{os} 797 et 803), tantôt en arménien seulement (cf. n^o 217, *Istoriko-filologiceskij zurnal*). Il résulte de tout ceci, la preuve vient d'en être administrée, que la prudence et l'intérêt de la recherche commandent de restreindre l'usage du titre bilingue le plus possible, à notre avis, au seul cas où il annonce un texte à prédominance nationale. L'usage du seul titre russe, dans le cas d'un texte mixte, implique, d'autre part, l'indication obligatoire de cette particularité, c'est-à-dire du caractère bilingue de ce texte. Ne soyons pas plus royalistes que le roi, plus ménagers des susceptibilités nationales que les bibliographes soviétiques eux-mêmes !

**

LES solutions préconisées sur les divers chapitres examinés dans ce qui précède : 1^o, élargissement du cadre de l'ouvrage, qui devrait renoncer à des discriminations aléatoires et accueillir un plus grand nombre de variétés, ainsi qu'il a commencé de faire, allant même jusqu'à inclure les collections et n'excluant plus que les ouvrages à suite ; 2^o, détermination plus stricte des principes de classement par rapport à la collectivité responsable, s'inspirant de considérations à la fois pratiques et économiques ; 3^o, même principe d'économie dans le traitement des titres bilingues, tel qu'il vient d'être esquissé ci-dessus, toutes ces solutions, donc, ne prétendent pas à l'infailibilité. Elles méritent, en tout cas, l'examen. Elles sont préférables, du moins, à celles qui viennent d'être critiquées, car elles se fondent sur des données qui tiennent compte des difficultés de l'enregistrement catalographique et bibliographique propres aux périodiques en général, et aux périodiques soviétiques en particulier.

L'important est toujours de poser les problèmes et de motiver les réponses qui y sont apportées. L'essentiel est de comprendre que la confection d'un ouvrage bibliographique, surtout à visée collective, même de dimensions modestes et de rédaction sommaire comme celui-ci, n'est pas seulement affaire de « recensement » ; ne consiste pas seulement à établir avec le soin et la conscience du bon copiste une « liste » de titres. La solution des multiples problèmes qui se posent ne peut être laissée à l'initiative d'une équipe de rédacteurs, même entraînés. Elle se situe à l'échelon de la conception et de la direction. D'autant plus qu'il s'agit d'unifier des contributions souvent disparates venues d'organismes insuffisamment outillés en la matière. A un moment où la normalisation est en plein essor, tend à embrasser tout le domaine de la catalographie et se développe sur le plan international, au moment où une Ecole nationale de bibliothécaires vient enfin de se créer, consacrant la technicité de notre métier dans toutes ses applications, il serait temps de secouer l'empirisme dans toutes les catégories d'entreprises bibliographiques. Souhaitons que ces quelques observations y apportent leur contribution.

Irène VILDÉ.